

[illegible]

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

<i>L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage</i>
Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

<i>Objet du marché</i>
A63 - Renforcement de la buse du Lacanau

Marché sur procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP.

**L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur le .
(à renseigner par le candidat : date de remise de l'offre ou de l'offre finale en cas
de remises d'offres successives).**

Numéro d'EJ du contrat
Code CPV principal
45221119-9
Imputation

L'acte d'engagement comporte _____ pages et les annexes n° _____

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique

Ordonnateur

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique

Comptable public assignataire

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de Nouvelle-Aquitaine et
du département de la Gironde

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

Cotraitant 1													
Nom et prénom :													
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :													
Domicilié à :													
Tel. : Fax : 													
Courriel :													
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)													
Au capital de :													
Ayant son siège à :													
Tel. : Fax : 													
Courriel :													
N° d'identité d'établissement (SIRET) :													
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :													

Cotraitant 2

Nom et prénom :

☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège
à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :**Cotraitant 3**

Nom et prénom :

☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège
à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant ____	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	
Cotraitant ____	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) n° DIRA-SIR-26-16 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

- ☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'est** notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 - PRESTATIONS ET PRIX

2.1 Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, l'opération de travaux n'est pas allotie.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif/document financier, est :

● Montant hors TVA :		
● TVA au taux de		% , soit
● TVA au taux de		% , soit
● TVA au taux de		% , soit
● Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres		
à		

Les travaux seront rémunérés par application des prix du bordereau des prix/liste des prix du présent accord-cadre.

☐ Groupement conjoint

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du groupement conjoint ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont joints en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

2.2 Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Le montant indiqué au formulaire DC4 est exprimé hors taxe ; le titulaire doit également préciser dans ce formulaire que la TVA est autoliquidée.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

☐ **Entreprise unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement solidaire**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement conjoint**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA
1	
2	
3	
4	
5	
Total	

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3 - DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

3.1 Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution du marché est de 26 mois à compter de la date de notification du marché. Il comporte deux phases :

- Phase 1 : confortement provisoire
- Phase 2 : renforcement définitif

Ce délai comprend la période de préparation et les délais d'exécution des travaux pour chacune des phases.

3.2 Délai de la période de préparation

Le marché comporte deux phases :

Désignation	Durée
Phase 1 : confortement provisoire	2 mois
Phase 2 : renforcement définitif	2 mois

Pour chaque phase, la période de préparation débute à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer.

3.3 Délai d'exécution des travaux

Le marché comporte 3 délais distincts :

Désignation	Durée
Phase 1 : confortement provisoire	3 mois
Phase 2 : renforcement définitif	10 mois
Phase 2.1 : travaux de préparation et de réalisation du radier	4 mois

Pour chaque phase, les délais d'exécution débutent à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

Le délai de la phase 2.1 est entièrement compris dans le délai de la phase 2.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

☐ Entreprise unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :																							
à :																							
au nom de :																							
sous le numéro :																					clé RIB :		
code banque :										code guichet :													
IBAN																							
BIC (par SWIFT)																							

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ Groupement solidaire

Dans le cas d'un groupement solidaire, le paiement sera effectué sur un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire en application de l'article 10.7.2 CCAG.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :																										
à :																										
au nom de :																										
sous le																					clé RIB :					
numéro :																										
code banque :						code guichet :																				
IBAN																										
BIC (par SWIFT)																										

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.


Groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1																										
compte ouvert à l'organisme bancaire :																										
à :																										
au nom de :																										
sous le																					clé RIB :					
numéro :																										
code banque :						code guichet :																				
IBAN																										
BIC (par SWIFT)																										

Cotraitant 2																										
compte ouvert à l'organisme bancaire :																										
à :																										
au nom de :																										
sous le																					clé RIB :					
numéro :																										
code banque :						code guichet :																				
IBAN																										
BIC (par SWIFT)																										

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 4																														
compte ouvert à l'organisme bancaire :																														
à :																														
au nom de :																														
sous le																		clé RIB :												
numéro :																														
code banque :								code guichet :																						
IBAN																														
BIC (par SWIFT)																														

Cotraitant 5																																		
compte ouvert à l'organisme bancaire :																																		
à :																																		
au nom de :																																		
sous le																												clé RIB :						
numéro :																																		
code banque :																																		
code guichet :																																		
IBAN																																		
BIC (par SWIFT)																																		

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Entreprise unique

Le titulaire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement solidaire**☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
2	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
3	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
4	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
5	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) de l'/des entreprise(s) :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du Maître d'ouvrage

à :

le :